

## Prise de position

---

# Non à l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse »

Conférence des gouvernements cantonaux, 13 décembre 2013

---

## Résumé

Les cantons se prononcent contre cette initiative car elle compromet non seulement la libre circulation des personnes avec l'UE, mais également l'ensemble de la politique européenne menée par la Suisse au cours des 20 dernières années. L'initiative populaire représente en outre un danger pour la prospérité de la Suisse, qui repose essentiellement sur le système d'admission dual.

---

## 1. Adhésion à la politique migratoire suisse

**1** Les cantons revendiquent une politique migratoire reposant sur les piliers suivants : prospérité, solidarité, sécurité et intégration<sup>1</sup>. Ils soutiennent par conséquent l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE.

**2** Les cantons fournissent une contribution essentielle à la politique migratoire suisse. Ils garantissent la sécurité et l'ordre publics et contribuent ainsi à la qualité de vie élevée et à l'attrait de la Suisse en tant que place économique. Les cantons exigent et soutiennent dans le même temps l'intégration des immigrés, gages de cohésion sociale.

## 2. L'immigration comme moteur de l'économie

**3** Le système d'admission dual qui prévoit la libre circulation des personnes avec les États de l'UE/AELE, d'une part, et l'immigration de main d'œuvre qualifiée issue de pays tiers en fonction des besoins de l'économie, d'autre part, a fait ses preuves. Il garantit et favorise la prospérité de la Suisse. La Suisse dépend d'une main d'œuvre étrangère adaptée à ses besoins.

---

<sup>1</sup> Lignes directrices des cantons sur la politique migratoire suisse du 21 juin 2013  
[http://www.kdk.ch/fileadmin/files/Themen/Zuwanderung\\_und\\_Integration/Leitlinien\\_der\\_Kantone\\_zur\\_schweizerischen\\_Migrationspolitik\\_f.pdf](http://www.kdk.ch/fileadmin/files/Themen/Zuwanderung_und_Integration/Leitlinien_der_Kantone_zur_schweizerischen_Migrationspolitik_f.pdf)

**4** La Suisse pourra répondre au manque de main d'œuvre annoncé grâce notamment au système d'admission dual. Les secteurs de la santé, du tourisme, de la gastronomie, de l'agriculture, des sciences de la vie et d'autres branches de l'industrie et des services sont depuis longtemps tributaires de la main d'œuvre issue des pays de l'UE/AELE. En matière de promotion économique, les cantons misent sur une stratégie de la qualité visant l'implantation des entreprises à haute valeur ajoutée et la création de places de travail pour du personnel hautement qualifié. La compétitivité de la Suisse dépend en grande partie d'un marché du travail organisé de manière souple et tourné vers l'international. Si la demande de main d'œuvre n'est pas satisfaite, l'économie en pâtira. En cas d'adoption de l'initiative « Contre l'immigration de masse », la charge administrative augmenterait, tant pour les entreprises que pour les autorités cantonales et fédérales du marché du travail et des migrations.

**5** Les cantons s'engagent également à favoriser une meilleure exploitation du potentiel de main d'œuvre résidant en Suisse, notamment en relevant la qualification pour répondre aux besoins de l'économie, en innovant dans les moyens de pallier la pénurie de personnel qualifié, en promouvant la phase précédant et suivant la retraite (vieillessement actif), en améliorant la compatibilité entre travail et famille et en renforçant l'intégration des personnes au bénéfice de l'aide sociale, celles ayant un faible niveau de formation ou celles se trouvant en situation de handicap.

**6** Les mesures d'accompagnement, introduites avec l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE et visant à garantir sa mise en œuvre, représentent un instrument assurant une protection des actifs contre des conditions salariales et sociales abusivement inférieures aux conditions usuelles. De nouvelles dispositions permettent de mieux lutter contre l'indépendance fictive et de sanctionner plus efficacement les infractions aux conditions de travail et de salaire obligatoires. Par ailleurs, les secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre doivent appliquer une réglementation plus stricte sur la responsabilité solidaire de l'entrepreneur pour ce qui est des infractions commises par ses sous-traitants en matière de conditions salariales. Les cantons sont, conjointement à la Confédération et aux partenaires sociaux, compétents pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Les expériences réalisées jusqu'à présent montrent cependant que les effets de la libre circulation des personnes varient en fonction des régions et des branches considérées : la proximité de la frontière, la structure économique ou la taille du canton créant en effet des conditions différentes. Les cantons estiment que l'application de ces mesures dans une optique fédérale et organisée selon une approche duale demeure la meilleure approche en termes d'efficacité car elle permet de tenir compte des particularités régionales.

**7** Enfin, pour renforcer la cohésion sociale, les cantons promeuvent et exigent l'intégration des étrangers. Ils élaborent, dans leurs programmes cantonaux d'intégration, des offres spécifiques comme des informations de base ciblées, des conseils pour les nouveaux immigrants ou des cours d'intégration et des cours de langue. En outre, les services cantonaux chargés de l'intégration aident non seulement les immigrés, mais offrent également leur appui aux autorités, aux écoles, aux hôpitaux et aux entreprises. L'objectif de l'intégration est la cohabitation entre la population locale et la population étrangère en se basant sur les valeurs de la Confédération et sur le respect et la tolérance mutuels. L'intégration doit garantir l'égalité des chances concernant la participation des étrangers à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse. Elle est un processus réciproque et suppose un engagement de tous, migrants et population locale.

### 3. Dimension en politique européenne

**8** L'acceptation de l'initiative populaire entraînerait nécessairement une renégociation par la Suisse de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Si l'un des accords de la série d'accords bilatéraux I<sup>2</sup> est dénoncé, l'ensemble des autres accords deviendraient automatiquement caducs (clause guillotine). La Suisse perdrait ainsi l'accès privilégié au marché intérieur de l'UE.

**9** Les cantons se prononcent contre cette initiative car elle compromet non seulement la libre circulation des personnes avec l'UE, mais également l'ensemble de la politique européenne menée par la Suisse au cours des 20 dernières années.

### 4. Enjeux en politique intérieure

**10** Les cantons sont prêts à relever les défis renforcés par l'immigration dans les domaines du logement, des transports et de l'aménagement du territoire, et à travailler pour cela en collaboration étroite avec la Confédération.

---

<sup>2</sup> Accords sur les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, les transports terrestres, le transport aérien et la recherche.